

Dossier agents non titulaires

Sortir, ^{PAR LE HAUT}, du tunnel ? C'est pas demain la veille !

Comme vous le savez tous, toutes les organisations syndicales ont boycotté le CTPM du 5 mars consacré exclusivement au cadrage des carrières et des rémunérations des agents non titulaires. En conséquence, une deuxième séance a été réglementairement convoquée pour le 30 mars. D'ici là, faisons le point.

I - « L'avancée » du dispositif du tunnel, auto-proclamée par l'administration dans Séquence n°340 du 05/02/09 ⁽¹⁾ équivaut à une avancée par le bas. **Une « avancée majeure » aurait été de reprendre au moins une partie de l'ancienneté des agents concernés** pour les reclasser correctement dans leur groupe de rémunération.

Les organisations syndicales CFDT / CFTC / FO / UNSA interpellent l'administration depuis le 7 novembre 2006. Les réunions de « concertation » n'ont repris véritablement que depuis une année et demie, et c'est seulement depuis deux mois que nous savons que **l'administration n'a pas du tout l'intention de reclasser les agents en reprenant une partie de leur ancienneté.**

Le dispositif dit du « tunnel » qui « *doit bénéficier en priorité aux personnels dont les situations seront considérées comme les plus anormales au regard des nouvelles règles adoptées* » (dixit toujours le numéro 340 de Séquence) se réduit à **un pseudo-rattrapage de situations scandaleuses qui touchent particulièrement les ex-vacataires CDIés** et qui l'ont été à des indices « minables ». D'après les retours d'un questionnaire que les agents ont rempli, l'indice de certains vacataires aujourd'hui CDIés **devrait être augmenté de plus de 300 points** si on voulait les reclasser honnêtement dans leur groupe ! Ce sont ces situations-là que le ministère prétend trouver « anormales » mais n'entend corriger qu'au cas par cas.

En réalité, l'administration ne veut pas positionner ces agents sur un déroulé de carrière correspondant à l'ancienneté normale, **NON**, c'est à **- 20 % de cette ligne de référence** qu'elle propose de le faire ! Alors qu'elle devrait, au minimum, les placer sur la médiane ; il lui faudrait alors faire de même pour les 37% d'agents auxquels elle ne propose rien !... Nous vous joignons au verso de cette page un tableau qui vous explique le principe du tunnel.

II - Au dispositif dit du « tunnel », nous opposons un dispositif **équitable pour tous**, et face au constat que la moitié au-moins des non-titulaires de ce Ministère n'ont pas eu un déroulement de carrière normal, nous voulons que tous les agents dans ce cas soient traités **avec justice.**

L'équité, c'est deux choses : le **repositionnement des non-titulaires dans le groupe de rémunérations correspondant aux fonctions qu'ils exercent et la reprise d'une partie de leur ancienneté acquise** au Ministère ou dans ses établissements publics.

Mais le Ministère ne veut pas reprendre l'ancienneté, tant pour des raisons dogmatiques que pour une question de « gros sous » !

Et comme trop souvent, l'administration prétend « enrégimenter » les OS derrière sa décision, qu'elle présente comme « le fruit de travaux intenses qui ont mobilisé tout au long de l'année 2008 et en ce début d'année 2009, les services de l'administration et les organisations syndicales », en instrumentalisant notre présence **active** à ces négociations, **sans un mot sur nos divergences**, ni sur le **caractère unilatéral de la décision finale.** Message subliminal : « Si vous n'êtes pas contents, prenez-vous en aux syndicats ! »

La situation exceptionnelle et dégradée que connaissent une majorité d'agents non titulaires du MCC réclame une solution exceptionnelle même si cela a un coût !

⁽¹⁾ Il y a erreur de date, c'est en fait celui du 05/03/09 (c'est le numéro 337 qui correspond au 05/02/09). Il semble que fébrilité et précipitation caractérisent le travail de l'administration depuis quelques temps (circulaire frais de déplacement, entretien professionnel, etc.). Est-ce déjà une conséquence de la RGPP et des réductions d'effectifs dans les services ?